

Projet d'extension de la Zone d'Activité Economique (ZAE) du Parc des Fontaines

LA CONCERTATION PRÉALABLE

DU 30 SEPTEMBRE > 11 NOVEMBRE 2024

Webconférence sur la gestion du foncier dans le Grésivaudan
En ligne, 7 octobre 2024, 18h-20h



Jean-Baptiste POINCLOU

Animateur

Programme de la réunion

- **Rappel : La concertation et le projet d'extension de la ZAE du Parc des Fontaines**
 - Temps d'échange
- **Le partage du foncier : concilier sobriété foncière et développement économique**
- **Les outils pour concilier sobriété foncière et développement économique**
 - Temps d'échange

Les intervenants

- Joris BENELLE, CCLG, Directeur général des services
- Nicolas MILESI, CCLG, Directeur aménagement-logement-environnement
- Vanessa LEPARQ, Isère Aménagement, Cheffe de projets
- Benoît PARENT, EPSCOT, Directeur
- Olivier ALEXANDRE, EPSCOT, Chargé de mission Grésivaudan
- Loïc MARISSAL, Directeur général des services de la commune de Bernin
- Véronique MOREL, CNDP, Garante de la concertation
- Denis CUVILLIER, CNDP, Garant de la concertation
- Jean-Baptiste POINCLOU, Parimage, Animateur



1

Rappels :

- La concertation préalable**
- Le projet d'extension de la ZAE**

La concertation préalable

Les objectifs de la concertation préalable



- **Présenter le projet** au public
- **Recueillir les contributions** et observations du public
- **Débattre** sur l'opportunité du projet ses objectifs, ses principales caractéristiques, les enjeux socio-économiques qui s'y rattachent, ses impacts et les alternatives envisageables.
- **Améliorer le projet** le cas échéant

Les modalités de la concertation



Concertation préalable volontaire encadrée par la Commission nationale du débat public (CNDP)

- Articles L. 121-7, L. 121-16 et L. 121-16-1 du Code de l'environnement

Dates : **30 septembre – 11 novembre 2024** (6 semaines)

Les modalités d'information

- **Le dossier de concertation** et le **dépliant synthétique**
- **Les rencontres de la concertation** pour échanger avec les acteurs du projet
- **Le site internet** dédié au projet, rassemblant informations et documents du projet

<https://participation.le-gresivaudan.fr/>



**Projet d'extension
de la Zone d'Activité
Économique (ZAE)
du Parc des Fontaines**

**DOSSIER DE LA
CONCERTATION PRÉALABLE**

**DU 30 SEPTEMBRE
AU 11 NOVEMBRE 2024**

Toutes les Infos sur : participation.le-gresivaudan.fr

ISÈRE
Aménagement
GROUPE BUREAU

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

LA COP
PRÉFÈRE LES TAUX

Les modalités de participation

Du 30 septembre au 11 novembre



- Le **dépôt de contribution** via le site internet
- L'**envoi de coupon-T** par courrier postal
- Le **dépôt de cahier d'acteur** par courrier électronique
- L'**expression lors des réunions de concertation**



<https://participation.le-gresivaudan.fr/>



parc-fontaines@le-gresivaudan.fr

Le calendrier des rencontres



- **Réunion publique d'ouverture**
 - Mardi 1er octobre de 18h à 20h à St-Ismier – retransmise en ligne
- **Webconférence sur la gestion du foncier dans le Grésivaudan**
 - Lundi 7 octobre de 18h à 20h, en ligne
- **Rencontre de proximité**
 - Mardi 8 octobre de 9h à 12h, marché de Brignoud (Villard-Bonnot)
- **Rencontre de proximité**
 - Dimanche 13 octobre de 9h à 12h, marché de Crolles
- **Visite terrain**
 - Lundi 21 octobre à 16h – inscriptions sur le site internet
- **Réunion publique sur l'intégration du projet dans son environnement**
 - Lundi 21 octobre de 18h à 20h, salle des fêtes de Bernin
- **Réunion publique de synthèse**
 - Mercredi 30 octobre de 18h à 20h, salle des fêtes de Bernin – retransmise en ligne



MA PAROLE A DU POUVOIR

La Commission Nationale du Débat Public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

*Habilitée à
prendre des
décisions en son
nom propre*



Created by iClare
from Noun Project

ADMINISTRATIVE

*Institution
publique*



INDÉPENDANTE

*Ne dépend ni des
responsables des
projets, ni du
pouvoir politique*



Elle défend un droit :

“
Toute personne a le droit [...] *d'accéder aux informations* relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de *participer à l'élaboration* des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.”

Article 7 de la Charte de l'Environnement
– rendue constitutionnelle en 2005

Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien-fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, de les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

Qui organise la concertation préalable ?

- Saisine volontaire de la CNDP par ISERE-AMENAGEMENT
- Pilotée par ISERE-AMENAGEMENT et LE GRESIVAUDAN
- Sous l'égide de deux garant(e)s

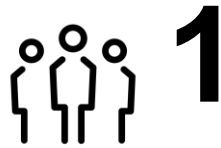


Véronique
MOREL



Denis
CUVILLIER

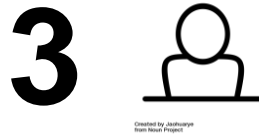
La concertation préalable, et après ?



Les tiers garants rédigent un bilan de la concertation préalable publié sur le site et joint au dossier d'enquête publique



Le responsable du projet répond aux enseignements de la concertation réponse également publiée sur le site



Si le projet se poursuit, la concertation avec le public peut se poursuivre également, le cas échéant sous l'égide d'un garant de la CNDP

Les principes de la concertation préalable

pour améliorer la qualité démocratique de l'échange

- ▶ **Egalité** : chaque personne a le même droit à la parole, et ses arguments sont considérés avec la même attention,
- ▶ **Argumentation** : tous les points de vue sont recevables, à condition d'être argumentés : "je pense cela, parce que..."
- ▶ **Transparence** : les échanges entre les participants sont publics et restitués
- ▶ **Neutralité** : les garants de la concertation sont indépendants et ne prennent pas partie pendant les débats sur le fond du projet,

Comment participer pendant la réunion ?

La parole de **toutes et tous est bienvenue**, pas besoin d'être expert.

- ▶ Lever la main
- ▶ Attendre que l'on vous donne la parole
- ▶ Votre intervention : 2 mn
- ▶ Respect d'autrui

Cette réunion est **enregistrée**.

Tous nos échanges seront disponibles sur le site du débat.

A LA FIN DE LA REUNION SI
VOUS AVEZ ENCORE UNE
QUESTION, CONTRIBUTION
ou AVIS:

N'hésitez pas utiliser
la plateforme
participative en ligne !

Comment participer après la réunion ?

Les cahiers d'acteurs permettent aux personnes morales (associations, organismes, collectifs, partis politiques, institutions) de contribuer par écrit :

- Gabarit fourni
- Contenu argumenté et synthétique.

Les cahiers d'acteurs seront publiés sur le site de la concertation, et dans le compte rendu de la concertation. Les auteurs seront invités à les présenter à la réunion publique de synthèse

**FAITES PARVENIR
VOTRE CAHIER
D'ACTEURS
AVANT LE 11
NOVEMBRE 2024**

Les raisons d'être du projet

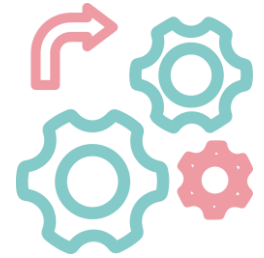
Les grands objectifs du projet

L'extension de la ZAE est destinée exclusivement à l'accueil d'activités liées à la filière des nanotechnologies / semi-conducteurs.

- Répondre aux **objectifs européens et nationaux** en matière de réindustrialisation et d'innovation
- Répondre aux **orientations stratégiques du territoire**
- **Consolider une filière majeure** dans l'économie du territoire

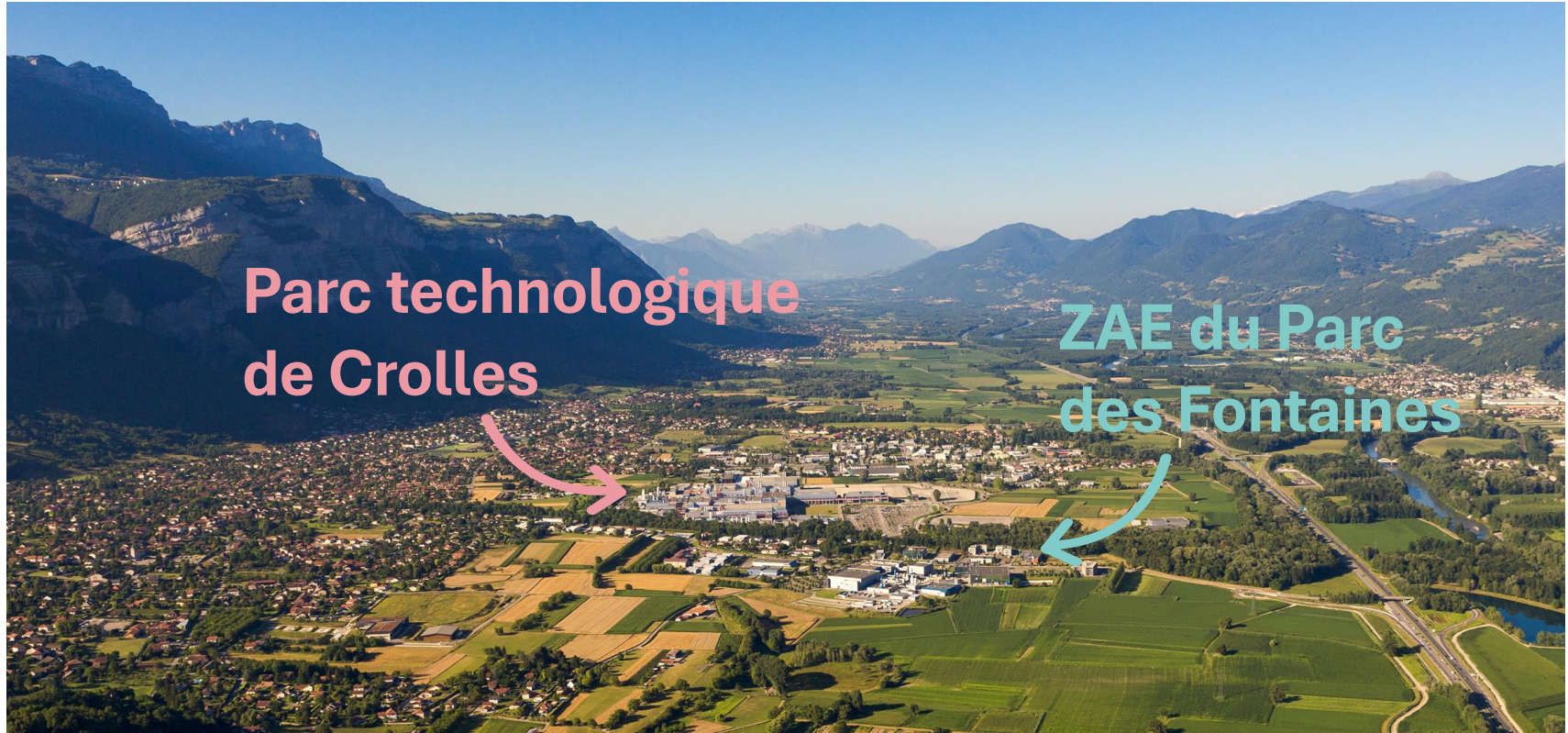
La filière des nanotechnologies et des semi-conducteurs dans l'économie du territoire

- Présence d'importants **acteurs industriels**
- Premier **pourvoyeur d'emplois**
- Important pôle de **formation universitaire**
- **Retombées économiques de la filière sur le territoire**

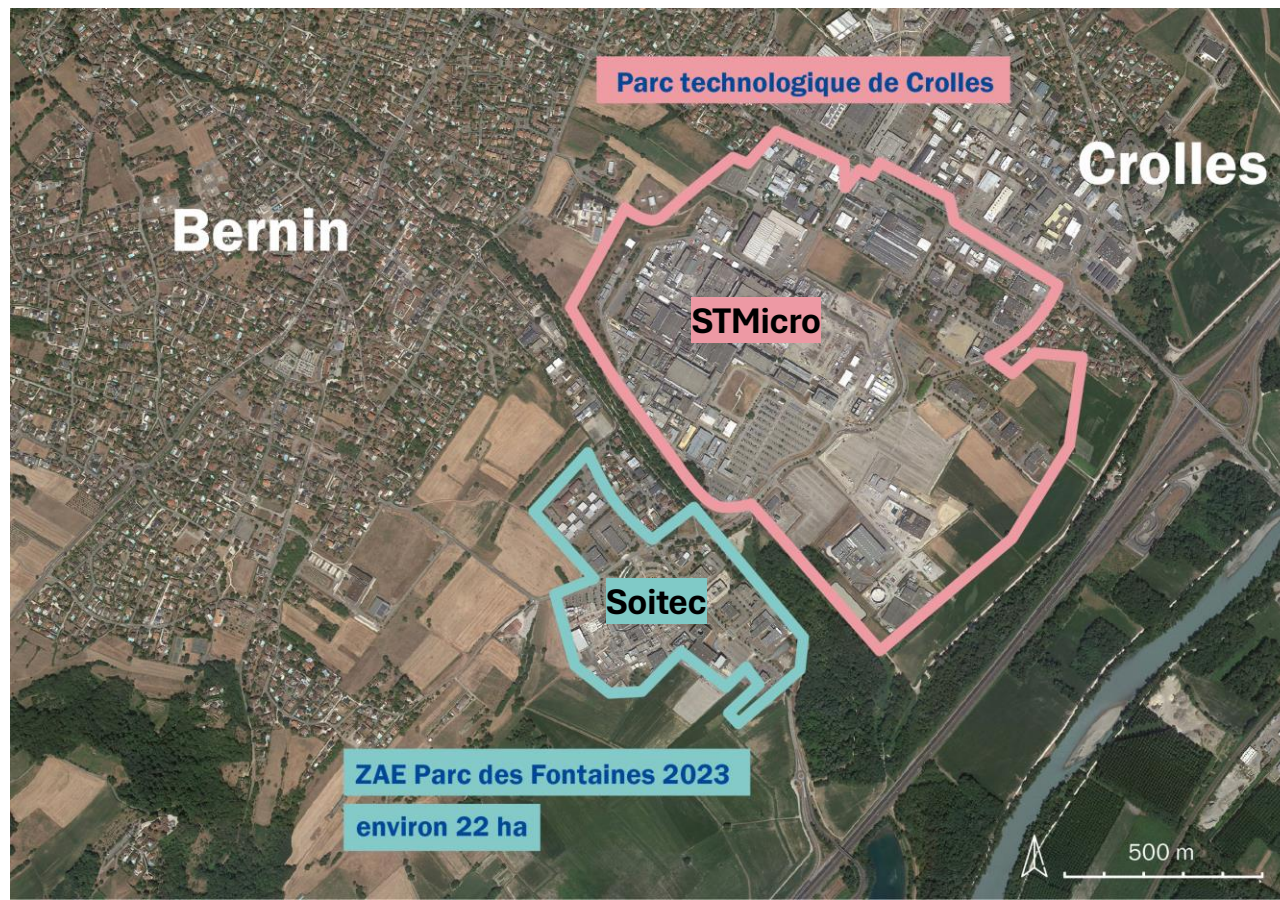


La ZAE aujourd'hui

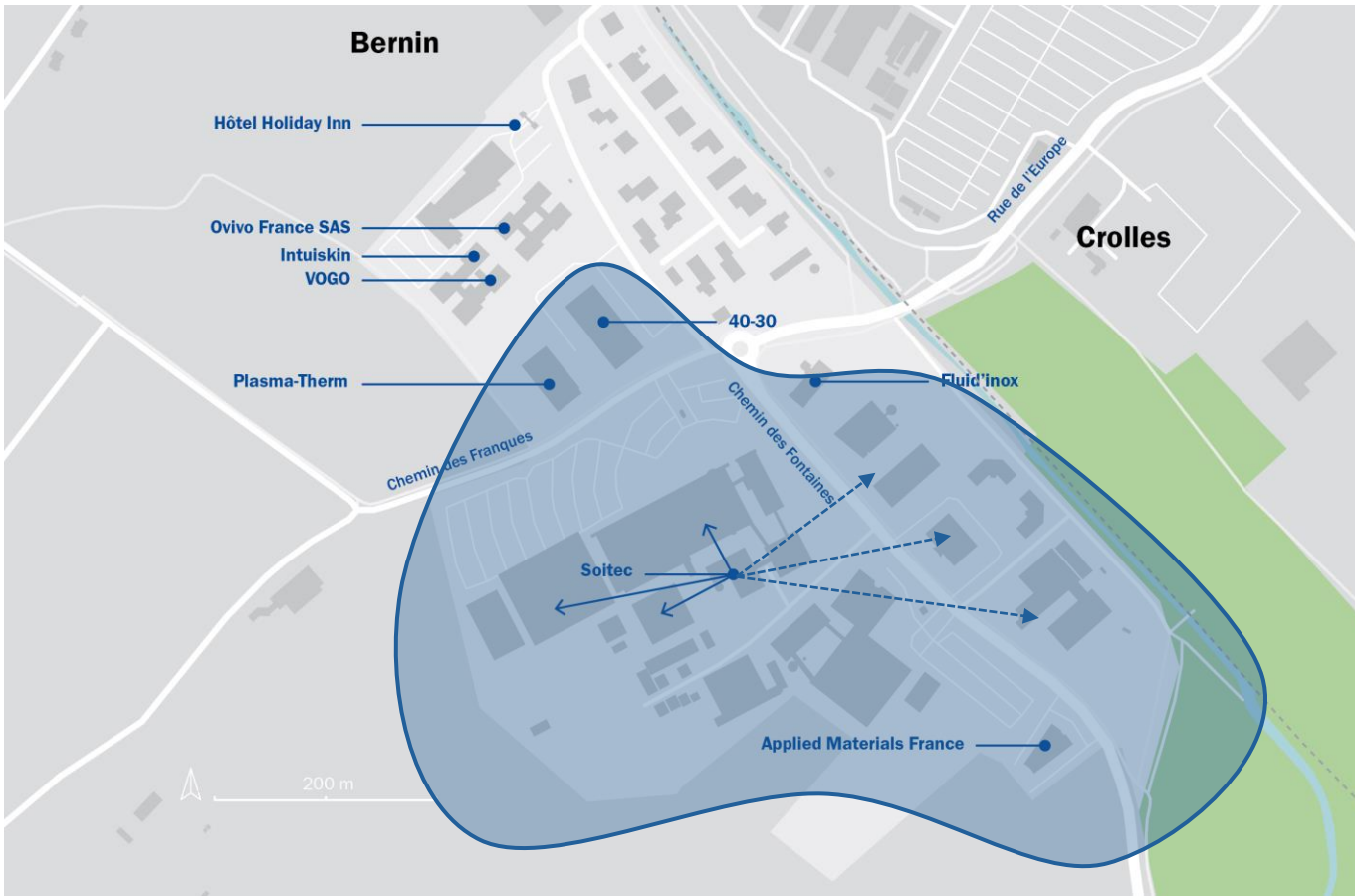
Localisation de la ZAE du Parc des Fontaines



Les caractéristiques actuelles de la ZAE Parc des Fontaines

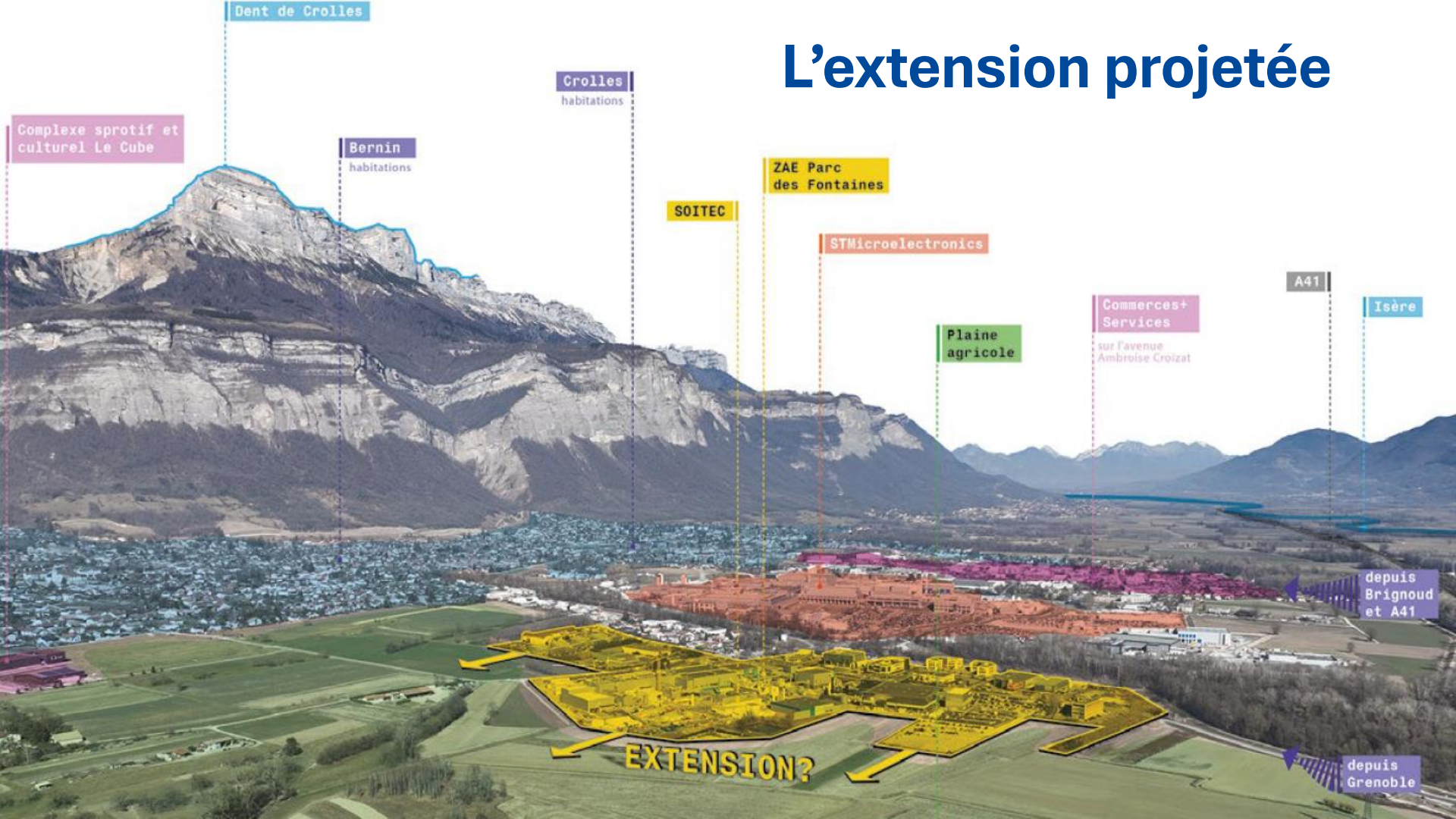


Un écosystème d'entreprises de la filière des semi-conducteurs existant sur la ZAE du Parc des Fontaines



Les caractéristiques du projet d'extension de la ZAE

L'extension projetée



Dent de Crolles

Crolles habitations

Bernin habitations

Complexe sportif et culturel Le Cube

ZAE Parc des Fontaines

SOITEC

STMicroelectronics

Plaine agricole

Commerces+ Services sur l'avenue Ambroise Croizat

A41

Isère

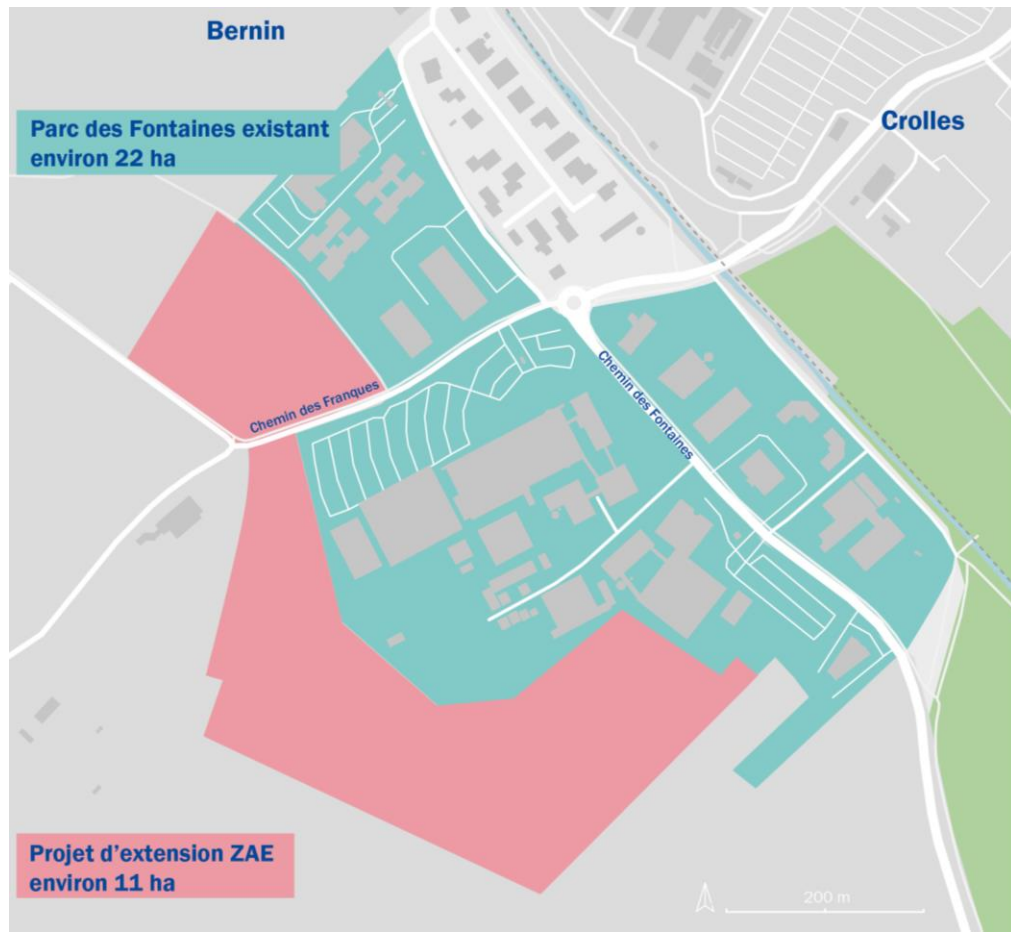
depuis Brignoud et A41

depuis Grenoble

EXTENSION?

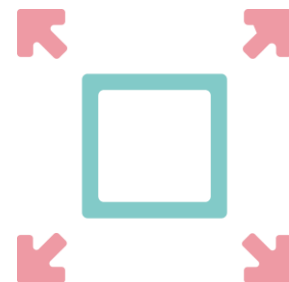
Les aménagements prévus par l'aménageur Isère Aménagement

- **Viabilisation du foncier** (raccordements électriques, eau, télécom, etc.)
- **Aménagement des espaces publics et des lots**
- **Création d'un tampon végétal** entre la ZAE et ses abords
- **Réaménagement des voiries** en cohérence avec les chemins agricoles existants



L'accueil des entreprises

Commercialisation sous forme de lots d'activités viabilisés conformément aux futures autorisations administratives



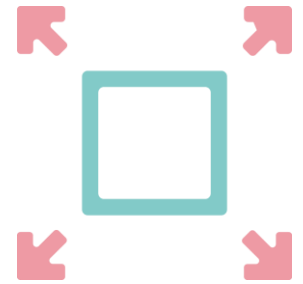
Deux conditions à réunir :

- **Cohérence de la nature de l'activité** avec l'actuel écosystème industriel, soit en lien avec la filière des semi-conducteurs /nanotechnologies
- **Respect des prescriptions environnementales** de l'extension de la ZAE et des **obligations réglementaires**

Chaque entreprise souhaitant s'implanter devra satisfaire ses propres obligations de participation du public et d'obtenir ses propres autorisations administratives (permis de construire, ICPE, ...)

Les entreprises intéressées par le projet

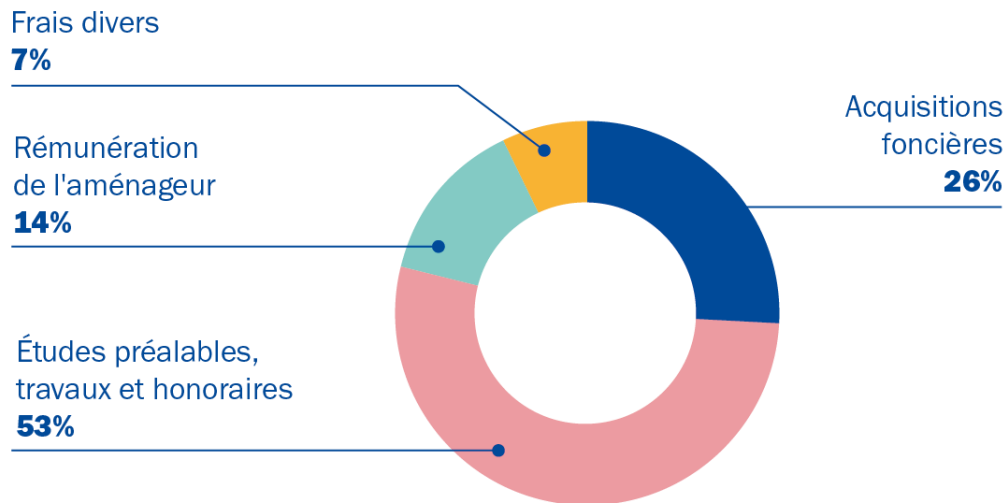
- **Des entreprises de la filière des nanotechnologies déjà présentes au sein de la ZAE** et qui souhaitent se développer
- **Des entreprises de service**, d'équipements des usines de semi-conducteurs, notamment **sous-traitantes de Soitec ou STMicroelectronics**
- **Des entreprises issues de l'essaimage** du CEA ou des grandes entreprises
- **De nouvelles entreprises** souhaitant bénéficier du présent écosystème



Le coût et le financement du projet

Le coût du projet est estimé entre **8 et 10 millions d'euros** hors taxes.

Financement assuré par la **commercialisation des terrains viabilisés** par Isère Aménagement.



Le calendrier prévisionnel du projet



Etudes et constitution des dossiers d'autorisation
Etudes foncières



30 septembre
11 novembre 2024
Concertation préalable



Si le projet se poursuit

Concertation sur la mise en
compatibilité des documents
d'urbanisme (MECDU)



Enquête
publique

1^{er} semestre 2025
Dépôt des demandes
d'autorisation administratives



Obtention des
autorisations

Travaux



Temps d'échanges



- Levez la main
 - Cliquez sur « réactions » en bas, dans la barre d'outils
- Lorsque l'animateur vous donne la parole, il autorise l'activation de votre micro. Veillez à ce que votre micro soit activé.
- Vous pouvez alors vous exprimer à l'oral.
- Lorsque vous avez terminé votre intervention, veillez à couper votre micro.

2

Le partage du foncier : concilier sobriété foncière et développement économique

Partage du foncier et sobriété foncière

Les enjeux du partage du foncier

- **Enjeux économiques** : créer des emplois, répondre aux besoins des entreprises et favoriser l'innovation, lutter contre la spéculation foncière
 - **Enjeux environnementaux** : lutter contre l'artificialisation des sols, préserver des terres agricoles et naturels
 - **Enjeux sociaux et sociétaux** : accès équitable au foncier, aménagement du territoire pour une meilleure qualité de vie, réduction des inégalités entre zones urbaines et rurales
- ⇒ *Le partage du foncier vise à **limiter l'artificialisation des sols (construction, urbanisation), tout en permettant la croissance économique.***

Dans un contexte de sobriété foncière

- **Utilisation optimale** et économe du foncier disponible
 - **Limitation de la consommation** d'espaces agricoles et naturels
 - **Densification** des zones existantes
- ⇒ ***Intégrer la sobriété foncière dans les politiques d'aménagement du territoire (PLU, SCOT) pour anticiper les besoins futurs tout en limitant l'impact environnemental***

Dans un contexte de réindustrialisation nationale

- **Déclin industriel en France :**

- Entre 1980 et 2020, la part de l'industrie dans le PIB est passée de 24% à 11% (selon l'INSEE).
- Fermeture de nombreux sites industriels et délocalisations vers des pays à bas coût (textile, électronique, ...)
- Perte d'environ 2 millions d'emplois industriels

- **Chocs récents et vulnérabilités :**

- Pandémie de Covid-19
- Crise énergétique
- Choc des semi-conducteurs (pénurie)

- **Stratégie de réindustrialisation:**

- Relocalisation en France
- Plan France Relance 2030

- **Objectifs et priorités :**

- Souveraineté industrielle
- Transition écologique
- Encourager industrie décarbonée
- Innovation et Industrie 4.0

Dans un contexte national de raréfaction du foncier

Après 40 ans de désindustrialisation, une très faible part du territoire français est aujourd'hui consacrée aux activités productives. **L'industrie représente 4 à 5% de l'artificialisation ancienne et nouvelle**, alors qu'elle compte pour 13,1% du PIB.

Trois facteurs :



La **réglementation** en matière de sobriété foncière, notamment les objectifs de zéro artificialisation nette (« ZAN »)



Les **mécanismes de marché** : le foncier disponible est orienté vers des projets jugés plus rentables et moins risqués que les activités productives (logement, activité commerciale, data centers...)



Des **arbitrages politiques** moins souvent favorables à l'activité économique, en lien avec les difficultés d'acceptabilité des projets et l'urgence de la crise du logement.

18%

de l'artificialisation en France (en stock) est le fait d'activités économiques (hors agriculture et services), soit

Moins de 2%

du territoire national *

93%

des intercommunalités estiment que leur parc d'activité sera saturé en 2030 **

67%

des intercommunalités confrontées à un échec d'implantation ou à un départ d'entreprise faute de foncier disponible **

* Source : Cerema

** Source : enquête Intercommunalités de France, Cerema, ANCT, Territoires d'industrie – sept 2022

Concilier sobriété foncière et développement économique

Sobriété foncière

+

Raréfaction du
foncier

+

Réindustrialisation



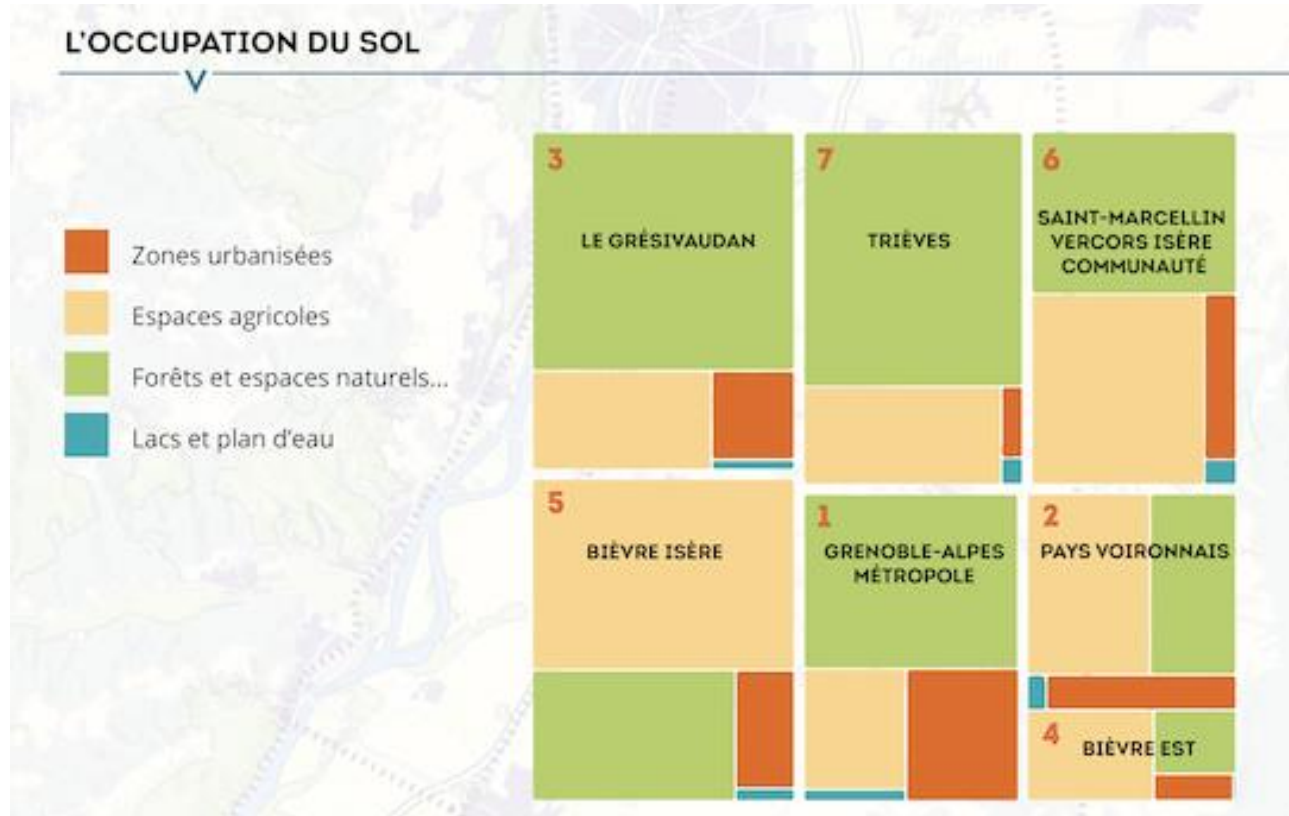
Nouvelles
pratiques
foncières

Pression environnementale et réglementaire

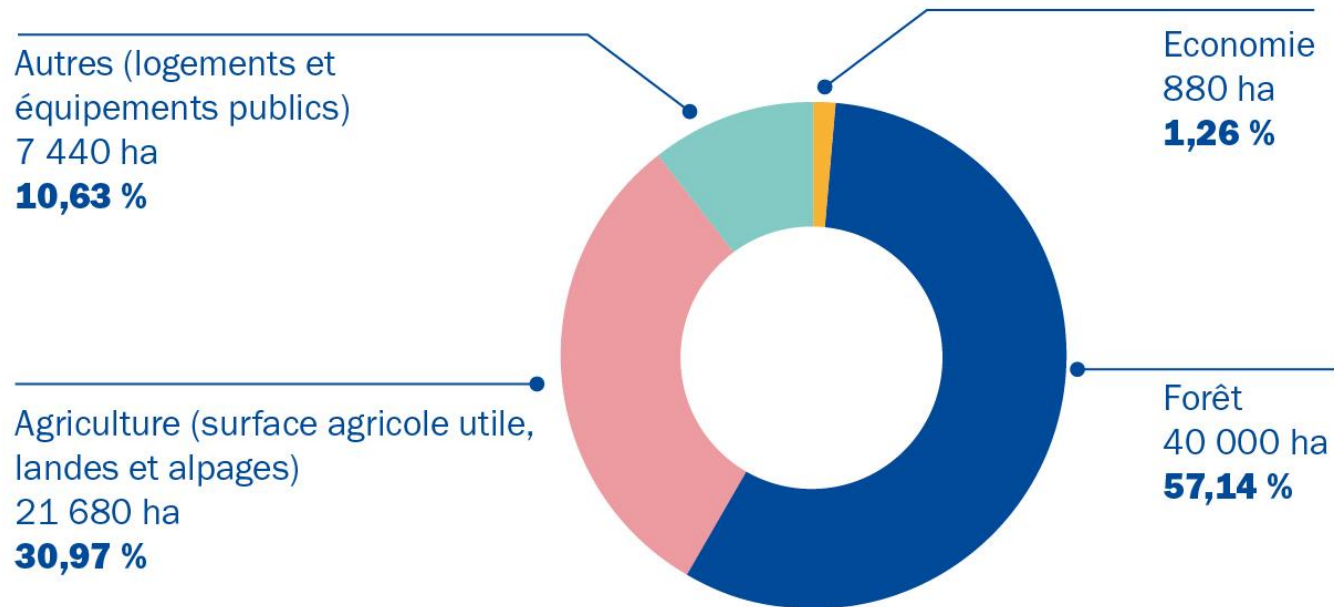
- Un nouveau **modèle d'aménagement intensif** :
 - Densifier et optimiser des espaces économiques existants
 - Requalifier et renforcer l'attractivité des ZAE, principal gisement de foncier économique
 - Traiter les friches
 - Mutualiser les usages
- Un nouveau modèle à décliner dans les **outils mobilisables tels que** :
 - Documents de planification urbaine : Scot, PLU
 - Projet de territoire du Grésivaudan
 - Schéma Directeur des Zones d'Activités Economiques
 - Les politiques publiques du Grésivaudan en matière de développement économique, de logement, d'agriculture et de forêts

Un état des lieux de l'occupation des sols sur le territoire

Répartition de l'occupation des sols dans la grande vallée de Grenoble en mars 2019

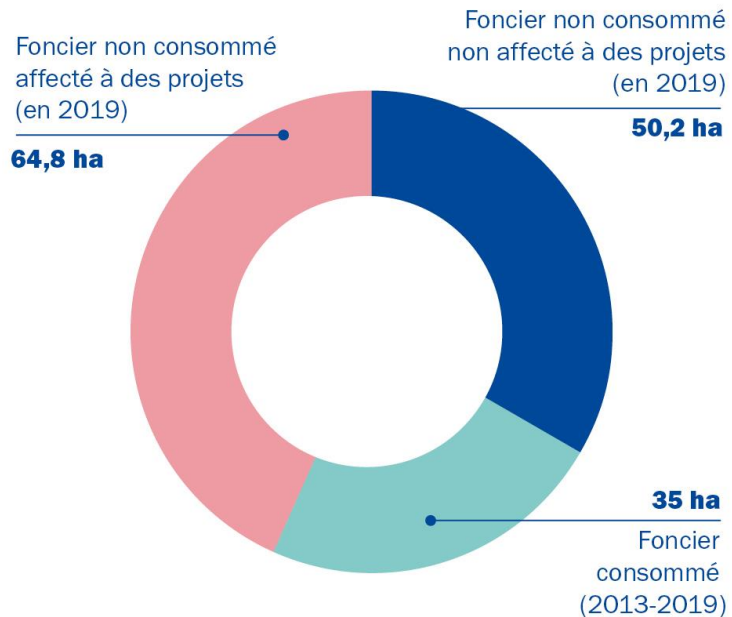


Répartition de l'occupation des sols dans le territoire du Grésivaudan

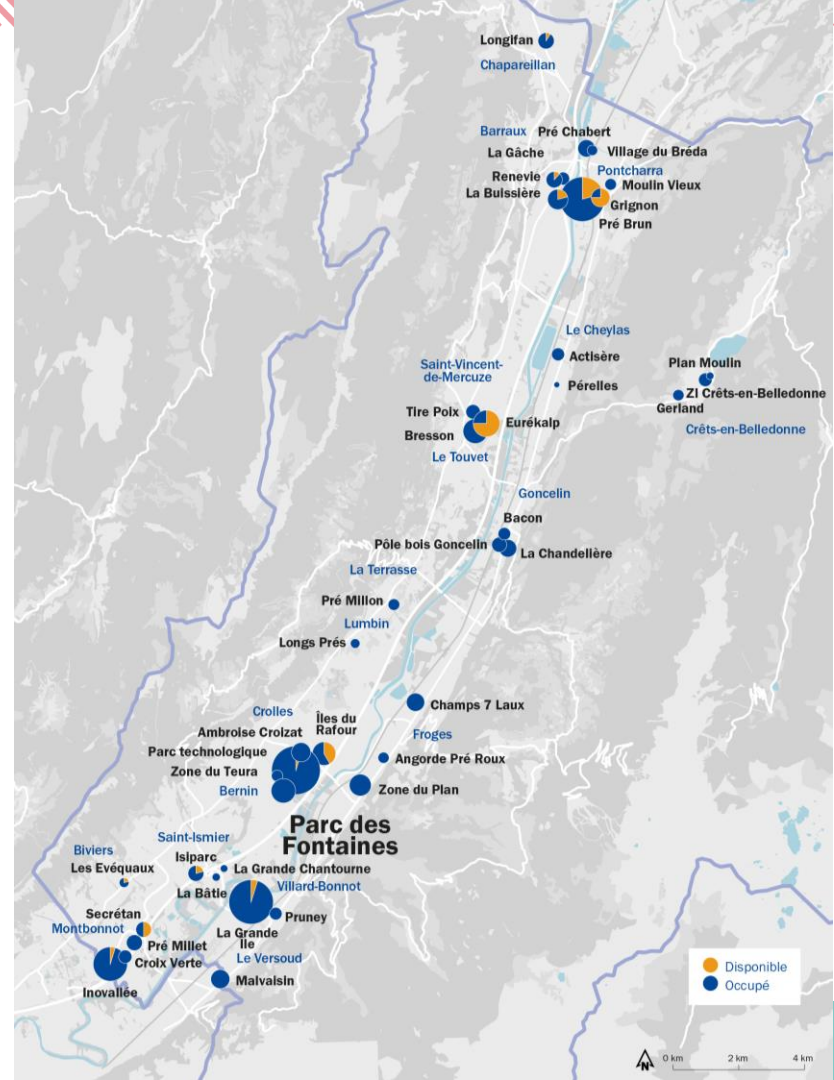


Surface occupée par chaque type d'activité dans le Grésivaudan

Etat des lieux du foncier économique dans Le Grésivaudan



Bilan de la consommation et disponibilité du foncier économique sur l'enveloppe de 150 ha autorisés dans le SCoT pour le Grésivaudan en 2019



3

Les outils pour concilier sobriété foncière et développement économique

Le SCoT de la Grande Région de Grenoble

Principes du SCoT et situation de la Grande région de Grenoble

07 octobre 2024

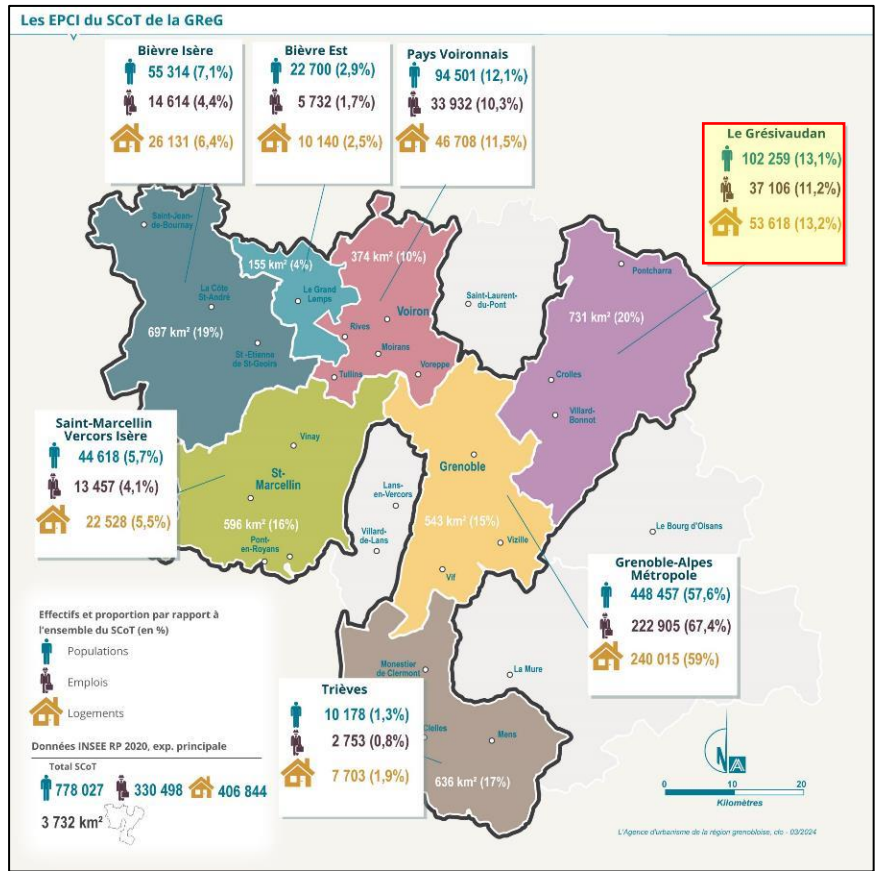
Commission nationale du débat public

Projet d'extension de la ZAE des Fontaines

Le SCoT, établissement public et document pivot

La Grande Région de Grenoble et ses EPCI

7 secteurs réunissant 7 EPCI

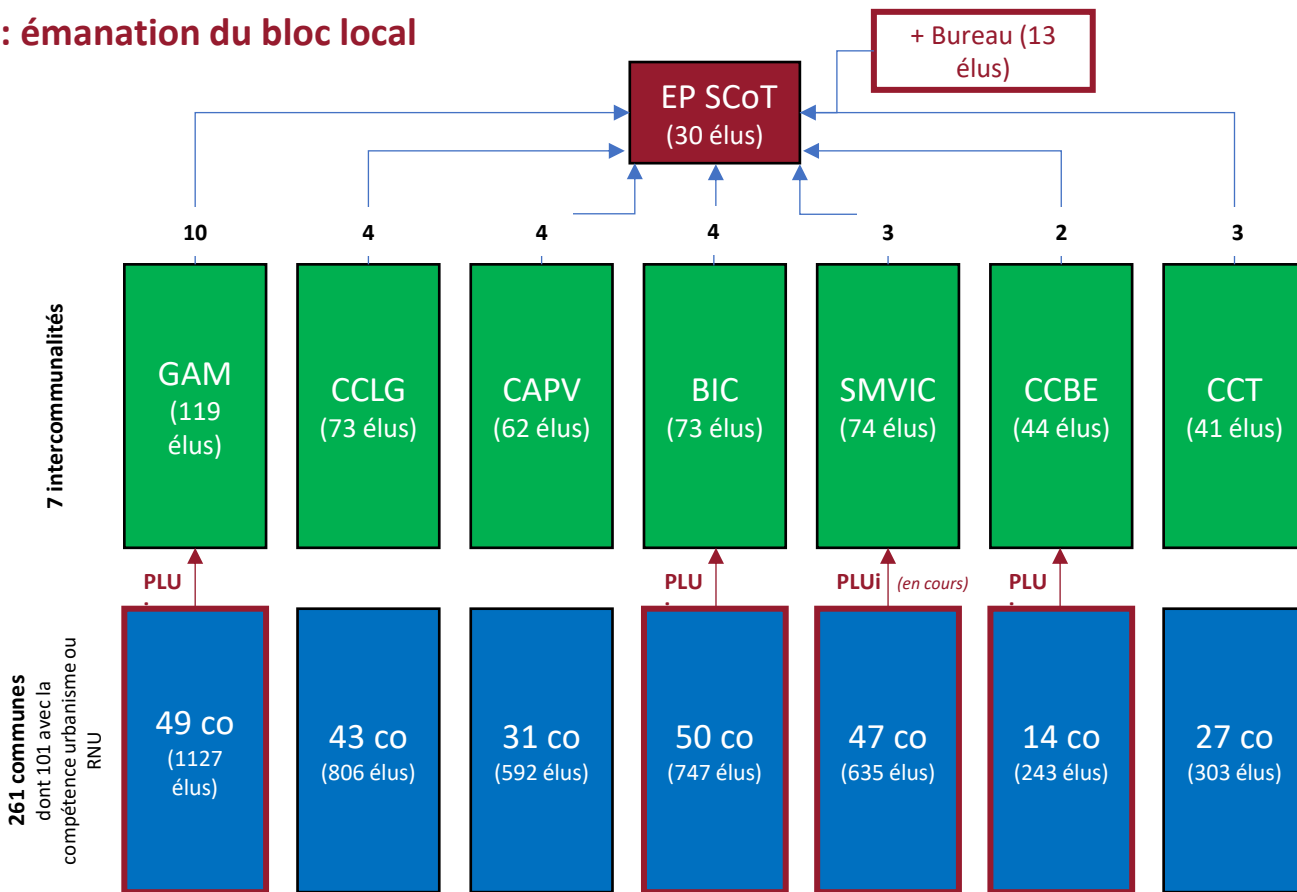


Approuvé le 21 déc. 2012
 Modifié en 2018 (périmètre)
 1^{er} Bilan en 2018
 2^e Bilan en 2024

261 communes, 778 000 habitants (2020)
 Près de **330 500 emplois**
 Environ **65 000 étudiants**
3 732 Km² (dont 3/4 d'espaces naturels, agricoles ou forestiers)

| EPCI | Superficie (ha) | Superficie (% Greg) |
|-------------|-----------------|---------------------|
| BIC | 69761 | 18.7 |
| CAPV | 37459 | 10.0 |
| CCBE | 15563 | 4.2 |
| CCLG | 73270 | 19.6 |
| CCT | 63657 | 17.0 |
| GAM | 54318 | 14.5 |
| SMVIC | 59639 | 16.0 |
| GREG | 373668 | 100.0 |

Le SCoT : émanation du bloc local





Philippe CARDIN



Vincent FRISTOT



Estera SCHUMAN



Laurent THOVISTE



Franck FLEURY



Florent CHOLAT



Jérôme RUBES



Jean-Luc CORBET



Dominique ESCARON



Dominique SPINI



Bruno CATTIN



Nadine REUX



Anne GERIN



Anthony MOREAU



Laurence THERY



Coralie BOURDELAIN



Julien LORENTZ



Jean-François CLAPPAZ



SIMONDANT



Joël GULLON



Jean-Pierre PERROUD



Dominique PRIMAT



Jean-Claude DABLET



Gilbert CHAMPON



Albert BUISSON



VIAL



Jérôme FAUCONNIER



Claude DIDIER



Roger VALTAT



Dominique PALLIER

Grenoble-Alpes Métropole

Pays voironnais

Grésivaudan

Bièvre Isère

Saint Marcellin Vercors Isère

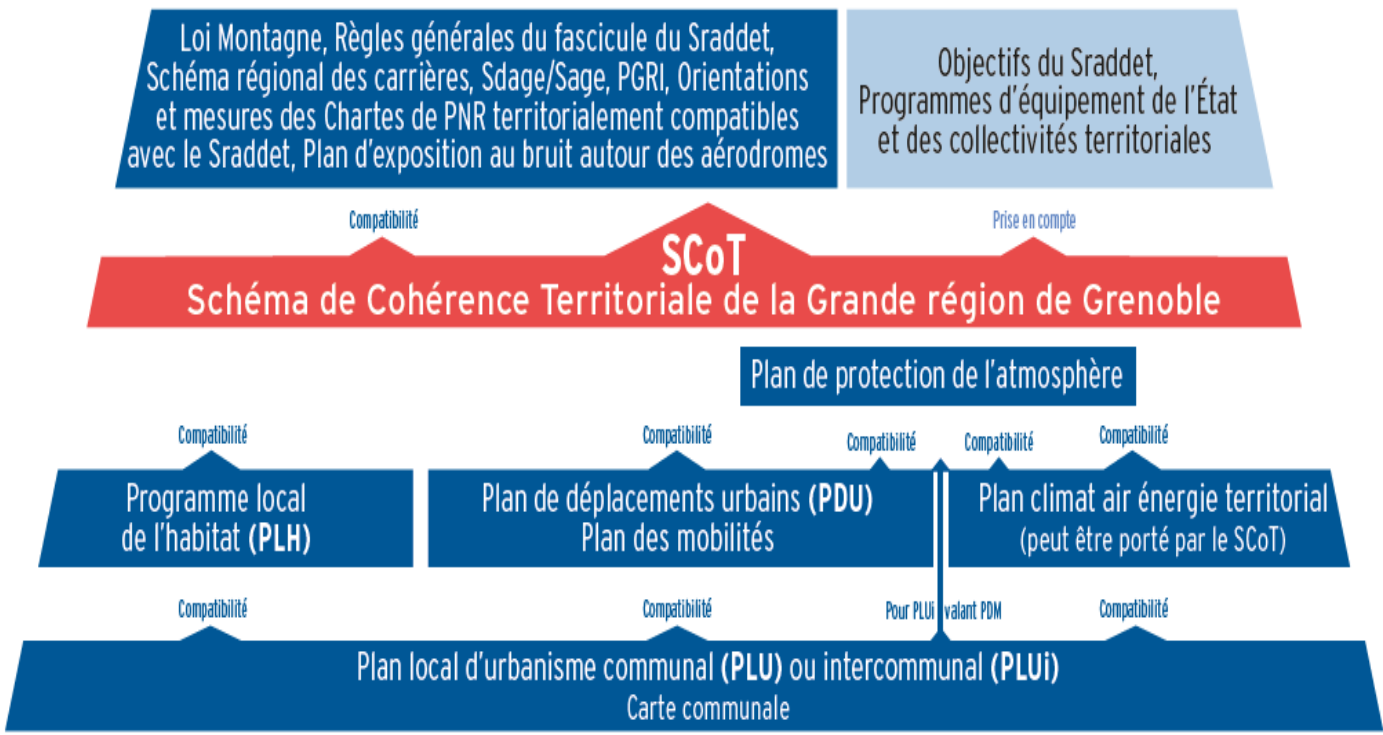
Trièves

Bièvre Est

**Nouvelle élection
Présidence et Bureau
le 23 octobre**

| |
|-------------------|
| Présidente |
| Vice-Président |
| Membres du Bureau |

Le SCoT – document pivot et intégrateur de la hiérarchie des normes



Le Grésivaudan dans la Greg : principes inscrits dans le SCoT

Principes d'aménagement du Grésivaudan dans le SCoT

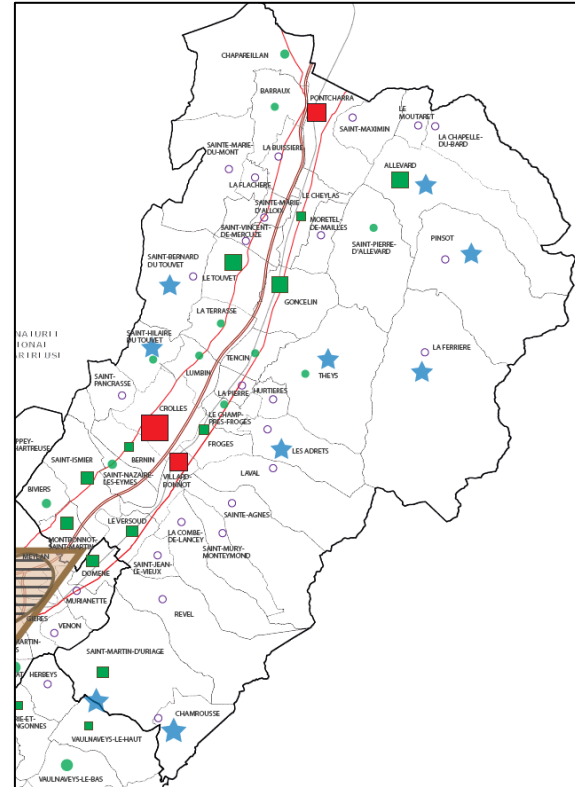
Valoriser la position de **territoire charnière** entre l'agglomération grenobloise et la Savoie

Renforcer l'**autonomie de fonctionnement** du territoire (meilleure articulation emploi/habitat)

Conforter l'**organisation multipolaire et les liaisons** entre plaine et montagne, entre rives, entre bassins de vie

► *« Conforter et accompagner l'accueil des activités économiques, notamment autour des zones d'activités de Crolles / Bernin et d'Inovalée / Montbonnot »*

Document d'orientation et d'objectifs du SCoT, page 282

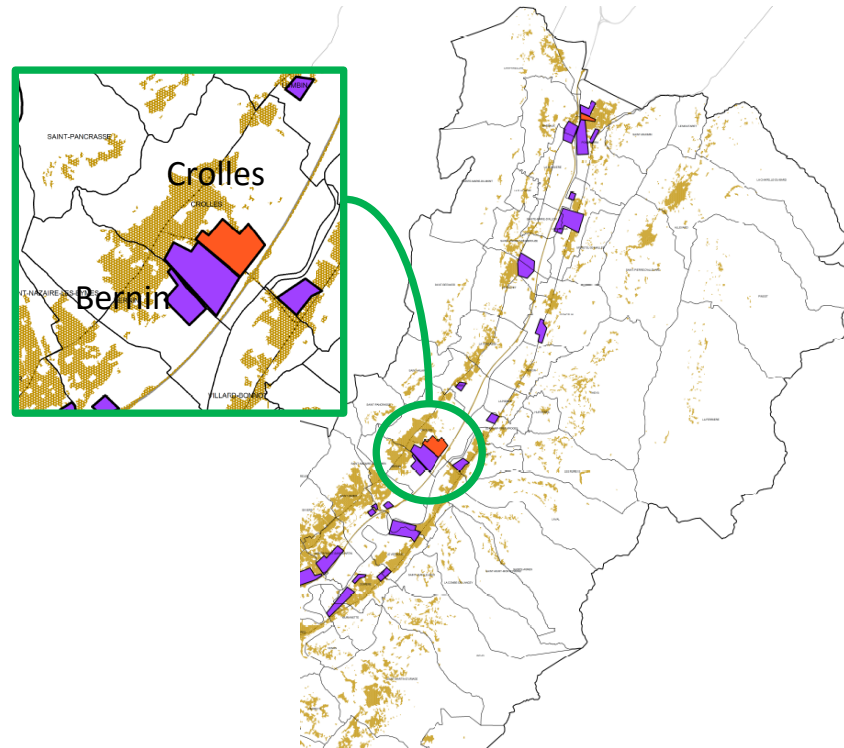


Disponibilité du foncier économique dans le SCoT

Offre maximale d'espaces économiques attribués par le SCoT, par secteur de la Greg (DOO page 329)

| | Espaces économiques libres et mobilisables (horizon 2030) |
|-----------------|---|
| GAM | 200 ha |
| Grésivaudan | 150 ha |
| Voironnais | 140 ha |
| Bièvre Valloire | 110 ha |
| Sud Grésivaudan | 70 ha |
| Trièves | 20 ha |
| Greg | 690 ha |

Extrait de la carte localisant les espaces économiques d'enjeu stratégique (DOO page 389)



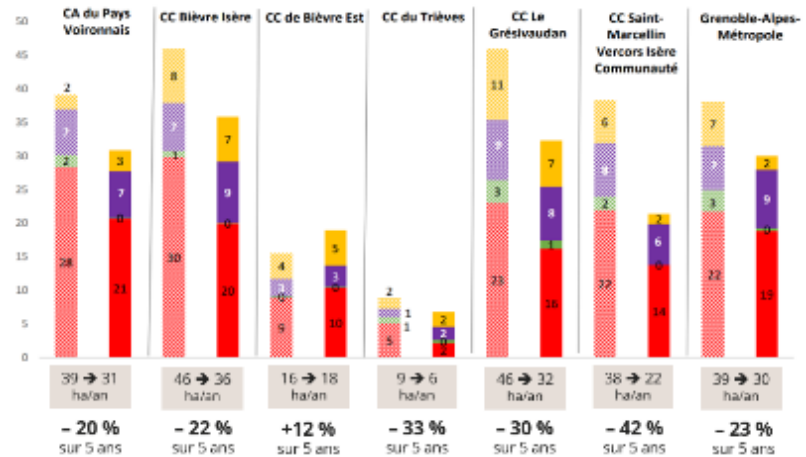
Le SCoT : un document qui va évoluer

Quelques enseignements du bilan 2024 sur la consommation d'espace

L'effort de réduction de la consommation d'espace est constaté dans presque tous les EPCI

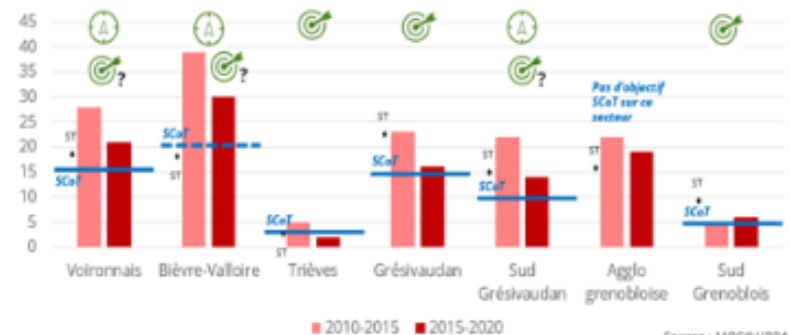
Les résultats les plus notables sont relevés à SMVIC (-42%), dans le Trièves (-33%) et le Grésivaudan (-30%).

Seule la CCBE a augmenté son rythme de consommation d'espace au cours de la période 2010-2020.



Les objectifs de consommation maximale d'espace au profit des espaces urbains mixtes ont été respectés dans le Trièves, le Grésivaudan et le Sud Grenoblois

Le Sud Grésivaudan, le Voironnais et Bièvre Valloire continuent d'améliorer significativement leur consommation d'espace et pourraient avoir, eux aussi, atteint l'objectif SCoT



Quelques enseignements du bilan 2024 sur la dynamique démographique

Une croissance démographique très en-deçà des hypothèses du SCoT, portée par le solde naturel

Entre 2013 et 2019, la population a augmenté de 0,3% par an alors que le SCoT s'était appuyé sur une évolution moyenne de 0,6% par an. Ce rythme est inférieur à celui observé au niveau national et départemental.

La croissance démographique de la GREG est portée par le seul solde naturel. Le solde migratoire est désormais déficitaire.

Les projections *Omphale* 2022 prévoient une **poursuite du ralentissement de la croissance démographique**. Le scénario central envisage une stabilisation autour de 800 000 habitants vers 2045.



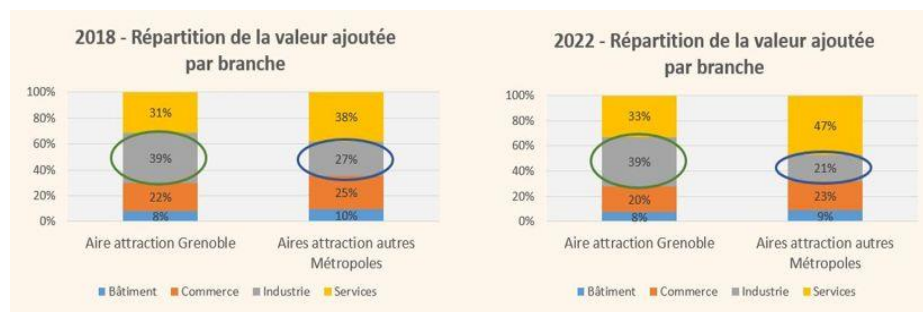
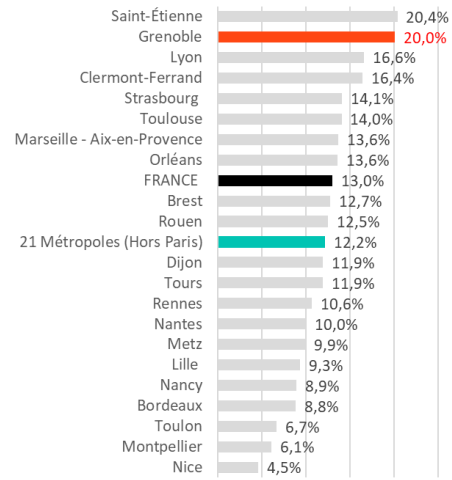
Quelques enseignements du bilan 2024 sur l'économie

Une forte dynamique sur la période la plus récente, qui devrait se conforter à l'avenir

L'industrie reste prépondérante dans le développement économique du territoire - emploi, chiffres d'affaires et valeur ajoutée - ce qui en fait une **spécificité en comparaison d'autres aires métropolitaines**.

Des projets industriels importants autour des nanotechnologies et de l'énergie, dans le Grésivaudan et le sud de la Métropole en particulier.

Poids de l'emploi industriel dans le secteur privé



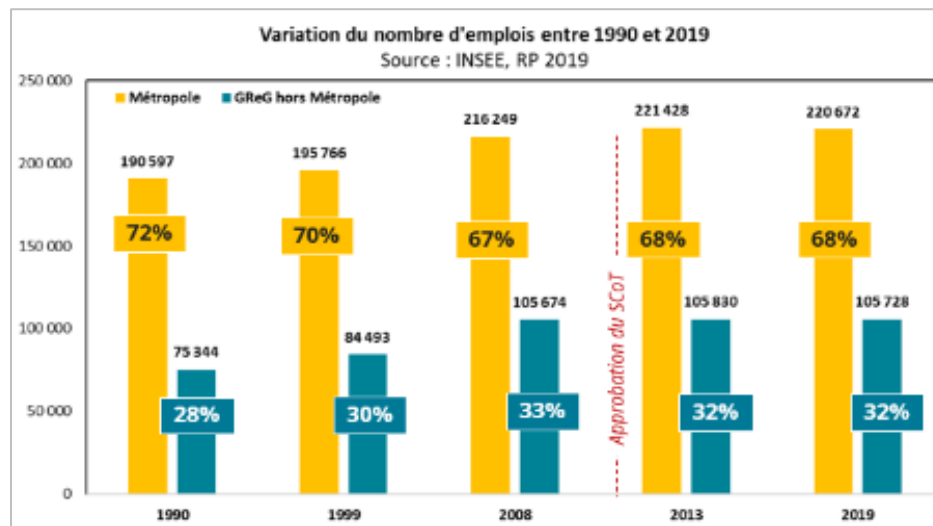
Source : Baromètre de l'économie métropolitaine 2023

Quelques enseignements du bilan 2024 sur l'économie

La répartition de l'emploi entre la Métropole et les autres territoires de la GReG a peu évolué

En 2019, 68% des emplois de la région grenobloise étaient localisés sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole, ce qui représentait la même proportion qu'en 2013.

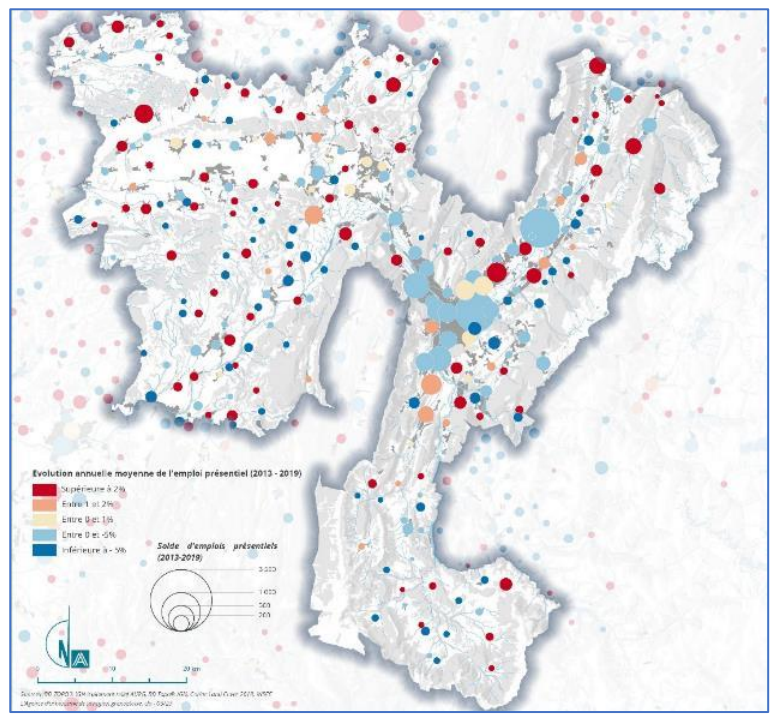
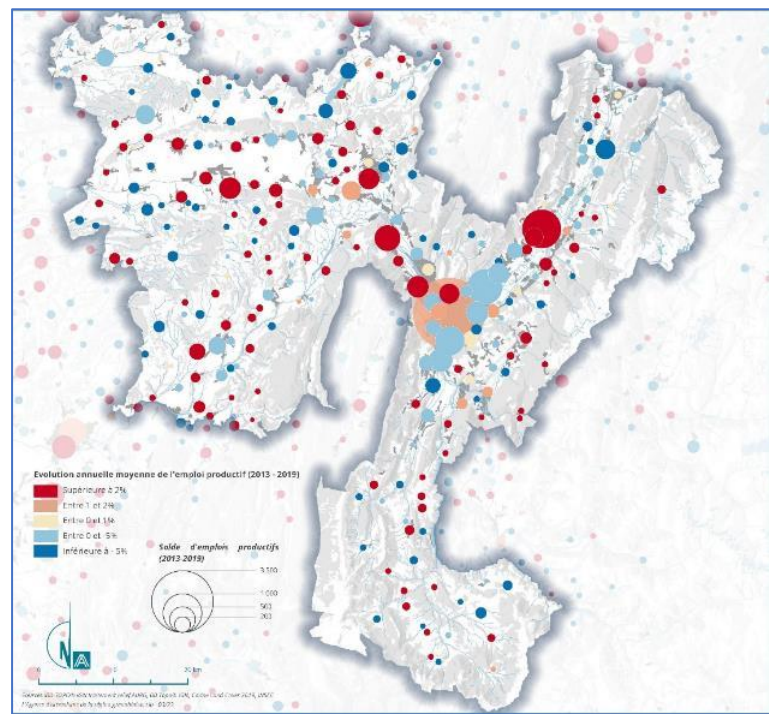
Il n'y avait donc, à cette date, **aucune amorce de rééquilibrage de la répartition de l'emploi dans la GReG.**



Quelques enseignements du bilan 2024 sur l'économie

Une certaine polarisation de l'emploi productif et de l'emploi présentiel

L'emploi productif se développe principalement à Grenoble et dans les ZAE les plus importantes (Crolles, Centr'Alp, Voiron, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Sassenage...). L'emploi présentiel croit essentiellement dans les pôles principaux et les pôles d'appui.



Synthèse et perspectives

- ▶ Le SCoT avait identifié et localisé le développement des micro-nano dans le Grésivaudan, notamment sur le site de Crolles Bernin
- ▶ Le développement de l'emploi en dehors de la Métropole reste un enjeu fort
- ▶ Le bilan 2024 a montré plusieurs nécessités d'évolutions du document pour tenir compte du changement de contexte, entraînant une décision fin 2024 de réviser le SCoT actuel

Le PLU de Bernin

Un projet de développement à 12 ans, structuré autour de 3 axes d'intervention, autour de l'ambition de maintenir Bernin en tant que village dynamique et vivant

Axe 1. Un village dynamique et attractif

⇒ réaménagement de la RD, réhabilitation du bâti ancien et valorisation des espaces publics, offre d'équipements, commerces, services, densification prioritaire du cœur de village, politique de déplacements, développement économique et numérique...

Axe 2. Un capital agricole, naturel et forestier préservé et valorisé

⇒ préservation des espaces agricoles pour pérenniser l'activité agricole, protection et valorisation des espaces naturels remarquables et des corridors écologiques, préservation du paysage...

Axe 3. Un développement raisonné et maîtrisé

⇒ production de logements pour les besoins de tous, diversification des formes bâties, réhabilitation du bâti existant, actions en faveur des énergies renouvelables, préservation des caractéristiques paysagères et urbaines qui font l'identité de la commune, prise en compte du tissu environnant et du caractère vert du tissu bâti, tout en contenant l'enveloppe urbanisable...

Un PLU « loi Alur » avec l'obligation d'intégration des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces

Des objectifs chiffrés pour montrer l'ambition de densification, exprimés en matière de réduction du foncier libre urbanisable et en nombre de logements à l'hectare, en compatibilité avec le SCoT

=> Réduire de 2,5 fois les surfaces réalisables entre le document précédent et le zonage du PLU (déclassements opérés lors de l'élaboration du zonage)

=> Atteindre une densité de 14 logements à l'hectare au global dans les 12 prochaines années (au lieu de la densité de 9 logements à l'hectare observée sur 2003-2014); avec une densité sur les secteurs d'urbanisation future qui ne sera pas en-deçà de ce chiffre de 14 logements à l'hectare

Des ambitions qui traduisent le besoin d'accueil en logements à horizon 12 ans

- ↘ **Une moyenne de 245 logements sur 12 ans, soit 20 logements par an environ**
- ↘ **Dont environ 50 logements sociaux**
- ↘ **55 à 60 % de la production de logements dans le tissu déjà bâti**



Un axe spécifique dédié aux activités économiques

La reconnaissance du poids des activités des entreprises de la ZAE du Parc des Fontaines.

Orientation 1.4 : Contribuer au rayonnement et au dynamisme économique du Grésivaudan

Pôle d'appui de Crolles, Bernin tient un rôle particulier à l'échelle du Grésivaudan. Nous participons, de par les activités économiques présentes sur notre commune, au rayonnement et au dynamisme économique du Grésivaudan. La présence de SOITEC dans le Parc Technologique en est le symbole mais nos activités artisanales et industrielles, commerciales ainsi que nos activités agricoles et viticoles assurent une diversité économique que nous souhaitons conserver. Ainsi, nous souhaitons **assurer une politique d'aménagement et de développement économique** qui s'appuie sur les actions suivantes :

- **Maintenir la vocation et l'image de marque du Parc technologique (accueil d'activités technologiques) ;**
- **Améliorer la qualité paysagère et urbaine de la zone d'activités artisanales adjacente** pour améliorer son attractivité économique et son intégration paysagère ;
- **Conforter l'offre commerciale dans le cœur de bourg ;**
- **Conforter l'activité agricole et viticole présente sur le territoire,** notamment en préservant la vocation économique de la cave coopérative.

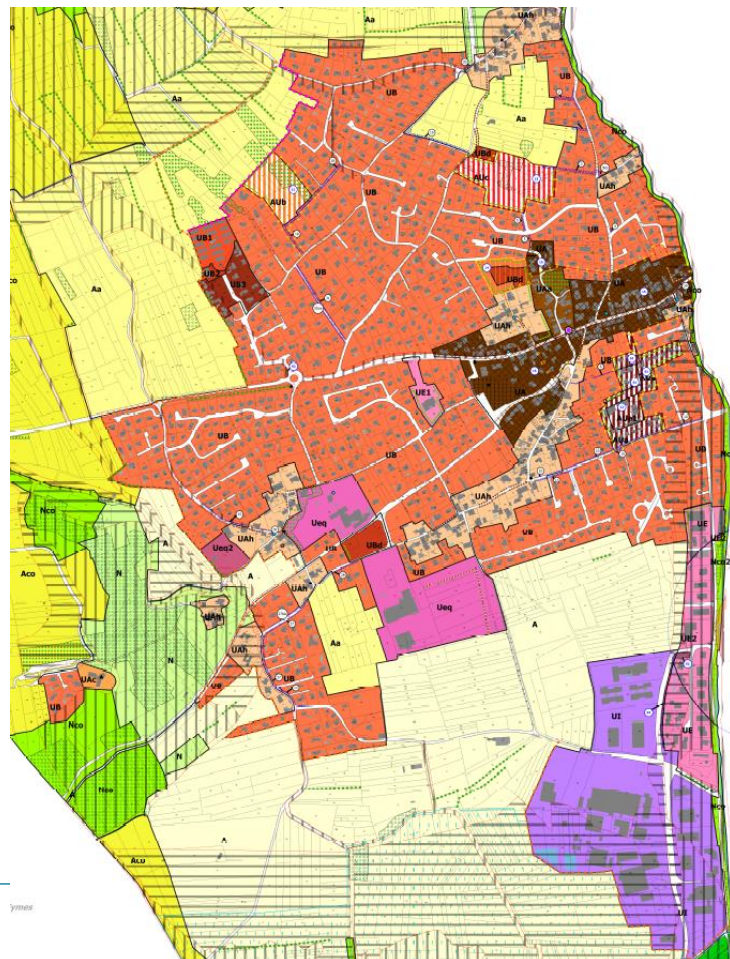
Une prise en compte des vocations actuelles dans le développement futur de la commune : secteurs à vocation d'habitat VS secteurs à vocation d'activités économiques

↳ **23% du territoire en zones U immédiatement constructibles et déjà largement bâties**

→ *dont 3,3% du territoire en zones à vocation d'accueil d'activités économiques (UE et UI)*

↳ **0,9 % en zones à urbaniser**

↳ **77% en zone agricole et naturelle**



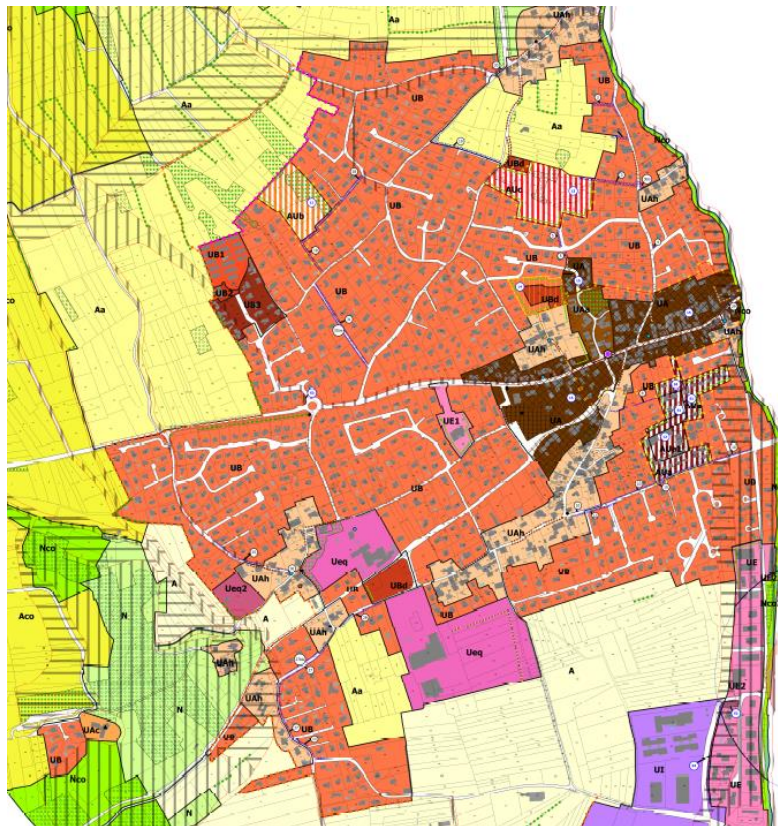
Les zones urbaines et à urbaniser, à vocation mixte, mais principalement fléchées pour l'accueil d'habitat

**ZONES
UA et UA
indicées**

Partie dense et centrale du village (tissus le long de la RD), secteur de ZAC, hameaux anciens, châteaux.

ZONE UB

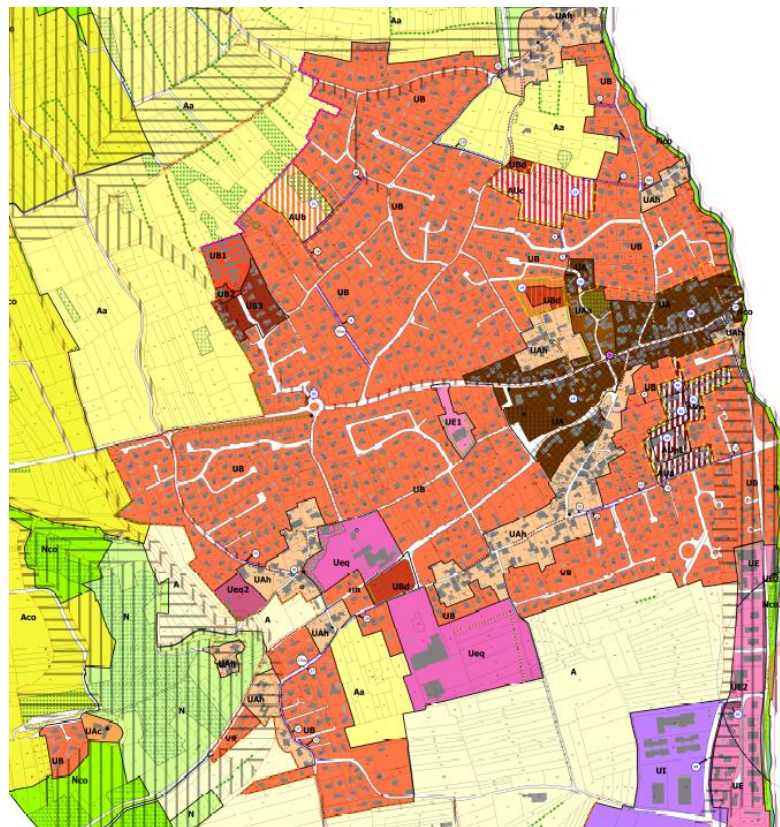
Zone mixte à vocation essentiellement résidentielle, composée très majoritairement d'habitat individuel



Les zones urbaines spécifiques

ZONES UEq

Des zones réservées pour l'accueil d'équipements publics

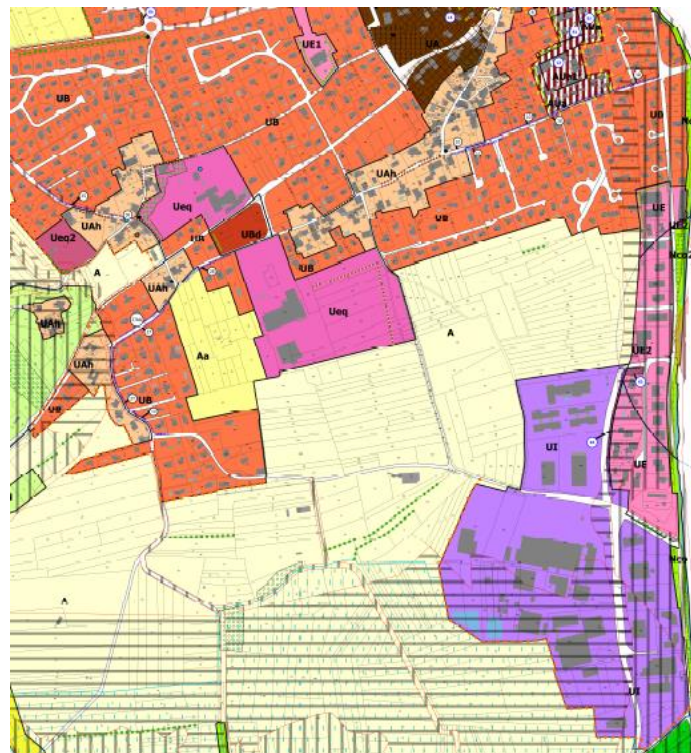


Les zones urbaines spécifiques

ZONES
UE & UI

Des zones dédiées à l'accueil d'activités artisanales et industrielles

→ dont 3,3% du territoire en zones à vocation d'accueil d'activités économiques (UE et UI)



L'ÉVOLUTION DE L'URBANISATION CES 10 DERNIÈRES ANNÉES

Des extensions limitées, dans les contours des zones urbaines et à urbaniser du PLU

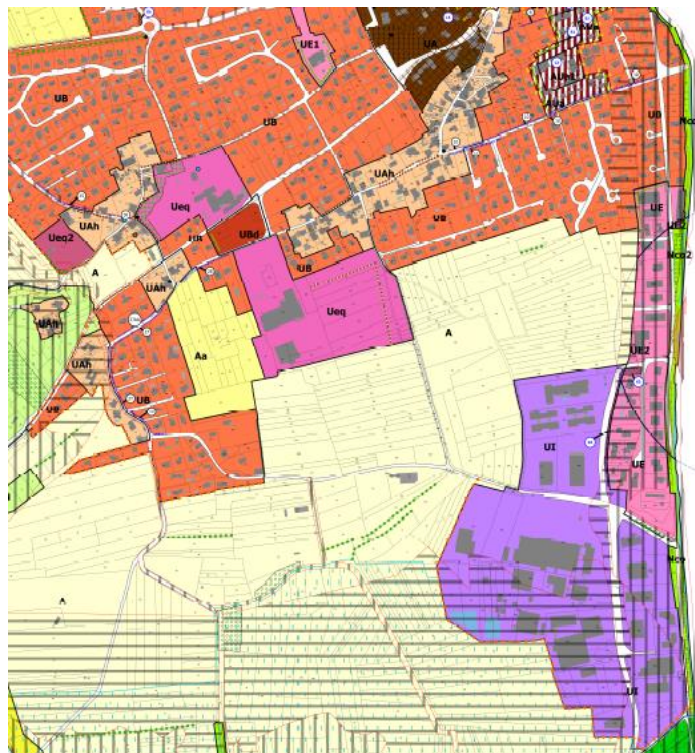
- Environ 10 ha urbanisés hors enveloppe déjà bâtie
- 70% pour de l'habitat (pour une centaine de logements créés – soit plus de 14 logements / hectare)
- 30 % en extension de la zone d'activités



Evolution de l'urbanisation
sur des espaces naturels agricoles et forestiers entre 2010 et 2020
Données de photo-interprétation (MOS Urb4 2010-2020)

Qui tient compte des pourtours existants du site
Qui tient compte des orientations et prescriptions du SCoT de la Greg sur ce secteur

- Une reconnaissance de l'activité économique en place, sans connaissance des souhaits de développement au moment de l'élaboration du PLU
- Une compatibilité au SCoT de la Greg avérée



La mise en compatibilité des documents d'urbanisme

- Le projet d'extension de la ZAE nécessite :
 - La mise en compatibilité du **SCoT de la grande région de Grenoble** car l'extension est projetée en dehors des limites d'urbanisation prévues par le SCoT ;
 - La mise en compatibilité du **PLU de Bernin** car l'extension est projetée sur une zone agricole du PLU actuel.
- Le projet doit alors obtenir une **déclaration d'utilité publique (DUP)** valant mise en compatibilité du SCoT de la grande région de Grenoble et du PLU de Bernin. Cette procédure nécessite :
 - La réalisation d'une évaluation environnementale
 - La tenue d'une concertation dite MECDU (mise en compatibilité des documents d'urbanisme), qui aura lieu début 2025.
- L'utilité publique du projet valant mise en compatibilité des documents d'urbanisme est **déclarée par arrêté préfectoral**.

Le projet de territoire du Grésivaudan

L'amendement du projet de territoire de 2018

Décision **d'amender le projet de territoire prise en bureau exécutif du 4 juillet 2022**

Pourquoi ?

- Faire des Transitions la matrice de nos politiques publiques en intégrant toutes les transitions environnementales et sociétales
- Tenir compte des évolutions des quatre dernières années (*Covid-19, nouvelle mandature, nouveaux éléments de contexte, etc.*)
- Revoir certaines décisions non consensuelles (*Ex : bassin de service, fusions de communes, retour de compétence de proximité aux communes, etc.*)

Objectif d'avoir un projet de territoire qui comporte deux volets :

- Une feuille de route, qui décline des orientations transversales et décline nos actions en faveur des transitions
- Des fiches pour chaque politique publique, des orientations politiques, déclinées en projets ou actions structurantes

Les enjeux du territoire

Objectif : faire le récit du territoire, affirmer les transitions comme la matrice de nos politiques publiques et définir les grandes orientations qui guident l'action de la communauté de communes

01 Le Grésivaudan : un territoire nommé désirs

Entre plaine et montagnes... au milieu coule une rivière

Beau et dynamique, le Grésivaudan attire. Vigilance exigée

02 Le Grésivaudan : l'économie en plein cœur

Un passé industriel florissant. Une diversification réussie

Primaire, secondaire, tertiaire... les trois secteurs sont au cœur du projet économique

Transition écologique : une opportunité pour l'avenir économique du territoire

03 Le Grésivaudan : un territoire qui se réinvente

Conduire la transition écologique

Accompagner les transitions des modes de vie

Favoriser la qualité de vie et la cohésion sociale

Promouvoir le partage du foncier

04 Le Grésivaudan : un territoire solidaire et fédérateur

Un modèle équilibré de faire ensemble : le pacte de gouvernance

Des instances décisionnelles au service de l'arbitrage politique

Une solidarité financière : le Pacte Financier et Fiscal

La cellule d'appui aux communes

I. Le Grésivaudan : un territoire nommé désirs

Vallées, montagnes, villages...

- Riche patrimoine naturel, culturel et bâti
- **Deux pôles de vie majeurs** : Crolles et Pontcharra
- **Interface entre Grenoble Alpes Métropole et Grand Chambéry** : des interdépendances fortes entre les deux territoires

... beaux mais sensibles qui doivent être préservés

- Contraintes et risques multiples
- Nécessaire préservation des ressources naturelles
- Permettre l'accès aux espaces naturels et de loisirs



43
COMMUNES

676 km²

105 383
habitants



6 stations
aux activités 4 saisons



2
stations thermales



La forêt couvre **62%** du territoire
DONT 31 500 HA DE FORÊT DITE PRODUCTIVE



37 100 emplois (INSEE 2020)

II. Le Grésivaudan : l'économie en plein cœur

Entre passé et avenir, un territoire industriel

- Passé industriel lié à la houille blanche et à l'eau
- Ces dernières décennies : affirmation des filières liées à la micro électronique

Une diversification à soutenir



COMMERCE

Maintien du dynamisme de nos villes et villages

1 280 établissements actifs
pour **3 000 emplois**



AGRICULTURE - FORÊTS

Engagement fort autour des circuits courts et efforts pour se doter d'une agriculture nourricière locale

- **390 chefs d'exploitation en activité**
- **40 000 hectares de forêts**



MONTAGNE - TOURISME

Maintien des emplois et un dynamisme en secteurs ruraux et montagnards

- **8 camps de base**
- **Accélération de l'offre 4 saisons**
- **6 stations de ski**

Des enjeux des exigences et des défis à concilier pour la suite

- Trouver un équilibre entre croissance économique et préservation de l'environnement (ZAE)
- Indispensable partage des usages



- **49 Zones d'Activité Économiques**
- **11 450 emplois dans le secteur industriel**

Le Plan Climat Air Energie Territorial

➤ Le Plan Climat Air Energie

Territorial (PCAET), document de planification de la politique pour atténuer l'impact du changement climatique sur le territoire

➤ Un nouveau programme d'action du PCAET 2024-2029

➤ Une stratégie du PCAET déclinée en **3 ambitions** et **9 axes stratégiques**

AMBITION 1

Un développement territorial **sobre, résilient** et qui s'inscrit vers une **Neutralité carbone**

AMBITION 3

Vers un territoire à **énergie positive** à 2050 pour une souveraineté énergétique locale

AMBITION 2

Une Communauté de communes **animatrice** de la transition écologique et visant l'**exemplarité publique**

Mobilités

Depuis le projet de territoire de 2018 : création du SMMAG et transfert de la compétence Mobilités

Sur les 391 000 déplacements quotidiens sur le Grésivaudan, 100 000 sont effectués en direction de Grenoble Alpes Métropole

De nombreux projets

RER métropolitain 

Plan de Mobilités

Schéma des itinéraires cyclables 

Nouveau réseau de transport et nouvelle tarification en septembre 2024 

Habitat

Programme Local de l'Habitat qui s'articule autour de 4 axes, 10 orientations et 16 actions.

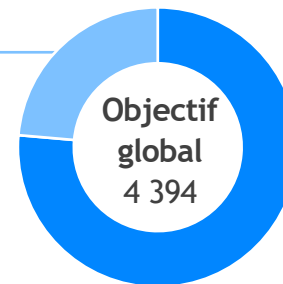
OBJECTIFS
PLH



4 394

LOGEMENTS
soit 732 par an

1 038
LOGEMENTS
SOCIAUX



3 356
LOGEMENTS

III. Un territoire qui se réinvente face aux changements

Accompagner les transitions des modes de vie, au service du bien vivre de sa population

Le Grésivaudan se mobilise à travers l'ensemble de ses politiques publiques et notamment ses services publics de proximité

Eau et assainissement

- Poursuite d'une **politique patrimoniale ambitieuse** pour améliorer les rendements des réseaux et combattre les pollutions des milieux naturels

Montagne et stations

- **Stratégie d'adaptation et d'anticipation** des multiples facteurs de changements

Enfance Jeunesse Parentalité

- 37 établissements

Culture et Patrimoine

- **2** médiathèques intercommunales, Espace Aragon, **3** Musées

Déchets

- **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés**
- Investissement de **2 millions d'euros sur trois ans** pour le tri des bio déchets

Agriculture et alimentation

- Remettre les **produits locaux** dans l'assiette des habitants
- **Transition des modèles agricoles biologiques**

Autonomie Santé Solidarité

Contrat Local de Santé signé en 2023, EHPAD Belle Vallée

Sports et Loisirs

- **4** piscines « d'été », Piscines intercommunales, Camping intercommunal

IV. Le Grésivaudan : un territoire solidaire et fédérateur

Des instances décisionnelles au service de l'équilibre politique



- **Conseil communautaire**
- **Bureau exécutif**
- **Conférence des maires**
- **Séminaires**
- **Commissions thématiques**

Le Conseil de développement

- Créé en 2003
- Réunit des citoyens bénévoles
- Siègent au sein des commissions thématiques

**« Les communes font la communauté de communes »
pour plus de confiance au sein du bloc communal**

Un modèle équilibré de faire ensemble : le pacte de gouvernance

- *Efficacité et efficience des politiques publiques*
- *Mutualiser et partager les moyens, les équipements et les expertises*
- *Accélérer le développement des coopérations*
- *Structurer la participation des habitants et des acteurs*

En résumé,

Le Grésivaudan est un territoire historiquement attractif, par son patrimoine naturel et son dynamisme économique et **nous devons conserver une forte capacité d'initiative, de développement et d'action** ce qui n'est plus la norme pour les collectivités de nos jours.



Nous cultivons un pouvoir d'influence fort dans l'interdépendance avec les territoires voisins fondé sur notre attractivité et notre identité.

Aujourd'hui, nous souhaitons faire des transitions la matrice de nos politiques publiques. Ces dernières doivent s'adapter aux nouvelles contraintes qui sont devant nous.

Nous devons **maintenir un haut niveau de service public** pour le bien vivre de nos concitoyens.

Pour ce faire, nous avons une **responsabilité collective de partager efficacement la richesse du territoire au sein du bloc communal** et de déployer l'ensemble de nos politiques publiques de manière harmonieuse sur tout le territoire.

Temps d'échanges



- Levez la main
 - Cliquez sur « réactions » en bas, dans la barre d'outils
- Lorsque l'animateur vous donne la parole, il autorise l'activation de votre micro. Veillez à ce que votre micro soit activé.
- Vous pouvez alors vous exprimer à l'oral.
- Lorsque vous avez terminé votre intervention, veillez à couper votre micro.

Conclusion



Joris BENELLE

Communauté de communes

Le Grésivaudan



Véronique MOREL

Dominique CUVILLIER

Garants de la concertation

Les prochaines rencontres



- **Rencontre de proximité**
 - Mardi 8 octobre de 9h à 12h, marché de Brignoud
- **Rencontre de proximité**
 - Dimanche 13 octobre de 9h à 12h, marché de Crolles
- **Visite terrain**
 - Lundi 21 octobre à 16h
- **Réunion publique sur l'intégration du projet dans son environnement**
 - Lundi 21 octobre de 18h à 20h, salle des fêtes de Bernin
- **Réunion publique de synthèse**
 - Mercredi 30 octobre de 18h à 20h, salle des fêtes de Bernin

21 octobre à 18h

**Réunion publique thématique sur
l'intégration du projet dans son
environnement humain et naturel**

Salle des fêtes de Bernin

<https://participation.le-gresivaudan.fr/>